



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
LE TERRITOIRE COMMUNAL - PARTIE SUD



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2017 approuvant la révision du PLU.
Le Maire,
Olivier BOUÏSSOU



Préfet
D'INDRE-ET-LOIRE



- AC1 : Protection des monuments historiques**
 - Immeuble à l'origine de la servitude
 - Périmètre de protection MH
- AC2 : Protection des sites et des monuments naturels**
 - Site inscrit ou classé
 - Périmètre de protection du site
- AS1 : Protection des eaux potables et minérales**
 - Captage
 - Périmètre de protection rapprochée
- PM1 : Plan d'exposition aux risques naturels prévisibles**
 - Zone submersible
 - Enveloppe des zones réglementaires
- PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception**
 - Liaison hertzienne
 - Zone ou secteur de dégagement
- PT3 : Passage de câble PTT en terrain privé**
 - Cable de Télécommunications
- T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5**
 - T7def : Zone de dégagement de 24 Km de rayon autour de l'aérodrome de Tours St-Symphorien
 - T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5



Thilouze

Villaines
les
Rochers

Neuil